



commande non livrée par alice avantages

Par **kosel**, le **13/08/2010** à **12:07**

Bonjour

J'ai commandé, le 11/7/2010, chez ALICE-AVANTAGES, en donnant suite à un courrier qui m'a été envoyé; donc par poste. Mon chèque a été encaissé le 21/7/2010, mais je n'ai pas reçu la marchandise.

Le no. de téléphone, donné par la société, est automatisé (on promet de vous contacter, mais ce n'est pas le cas): le e-mail donné refuse la réception de vos e-mails. Comment puis-je obtenir que l'on m'envoie ma commande ou me rembourse?

Merci pour réponse!

Par **Domil**, le **13/08/2010** à **23:25**

LRAR

Par **laeti1975**, le **27/09/2010** à **10:15**

Il m'arrive la même chose. Mon argent a été retiré immédiatement de mon compte, voilà déjà 15 jours et je n'ai toujours pas reçu de commande. C'est inadmissible. J'ai passé du temps au téléphone et il n'y a jamais personne qui rappelle. Alice Avantages n'est pas une société sérieuse.

Par **boulard**, le **07/10/2010** à **21:50**

Bonsoir,

Je suis dans la même situation que vous, j'ai commandé mon chèque a été tiré et je n'ai pas reçu ma commande.

Par **kosel**, le **08/10/2010** à **10:55**

Merci pour vos réponses. Et si on se réunissait pour porter plainte tous ensemble?

Par **romera**, le **14/10/2010** à **13:12**

Bonjour, J'ai commandé aussi un article sur Alice avantage et je ne pas reçu mon colis, ni 10000euro. Le chèque en même temps a été tiré de la banque. C'est un arnaque.

Par **kiki48**, le **12/11/2010** à **14:18**

bonjour, moi aussi j'ai le même problème, j'ai commandé 2 fois et comme par hasard rien ni colis ni chèque de 10000 euros. Le pire pas de réponse téléphonique, une conseillère vous appellera dans les 24 h. Que peut on faire ? Qu'elle recourt pour être remboursé ou recevoir nos colis ? Merci d'avance.

Par **melanie1324**, le **09/05/2011** à **14:58**

Bonjour,

venez témoigner sur mon site :
melanie1324.e-monsite.com

Par **ucane2b**, le **17/05/2011** à **14:23**

Bonjour a tous

Je subit également la même arnaque mais je n ai pas l intention de me laisser faire .Je ne suis pas radin mais me faire arnaquer de 60 euros je n admets pas ! ! ! !

Par **ninise**, le **24/06/2011** à **19:06**

bonjour,

et bien moi aussi, j'ai commandé le 1er février 2011, envoyé un chèque pour la commande : et eu un problème : donc j'ai retourné la commande et depuis plus de nouvelles : j'ai beau tél : personne nous rappelle c'est vrai : pas très sérieux cette boite : mais déjà avec Alice ent téléphonie, pas mal de problème : par contre il s'en mette plein les poches car il encaisse les commandes, et nous n'avons pas la marchandises : que peut-on faire contre cette boite qui n'est pas sérieuse : faire peut-être appelle aux médias

Par **petittrain**, le **06/07/2011** à **15:03**

Ma fille a le même problème que vous. Elle a passé une commande de 65,79 € puis une autre de 45,99 €. Les 2 montants ont été prélevés le 17 mars 2011 et le 31 mars 2011 mais depuis plus rien.

Nous avons envoyé une LR+AR à Alice Avantages mais la lettre nous est revenue au bout de 15 jours en indiquant boîte non identifiable.

Nous pourrions peut être nous regrouper pour tenter quelque chose contre la société, contacter une association de défense du consommateur, etc.....

Par **ninise**, le **06/07/2011** à **20:13**

bonjour petittrain : et bien je viens d'envoyer un courrier à Alice Avantage avec accusé de réception : cela m'a été revenu avec non identifiable : je pense contacter une aide juridique par rapport à une carte de paiement : ou je leur avais déjà demandé des renseignements : je vous tiens au courant de la suite des événements

Par **jean luc 33**, le **23/07/2011** à **11:39**

Bonjour, je suis dans le même cas, la société a été mise en Liquidation Judiciaire le 14/04/2011. (<http://www.verif.com/produits/ALICE-AVANTAGES-492132063/statut/>)
Je ne sais pas s'il y a des recours dans ce cas.

Par **suffrage**, le **29/08/2011** à **16:35**

Bonjour,

La société Alice Avantages est effectivement en liquidation judiciaire depuis le 14 avril 2011.

Exerçant la profession de juriste, je m'autorise à conseiller à toutes les personnes qui estiment avoir été arnaquées par cette société, de se rapprocher immédiatement du liquidateur judiciaire qui a été nommé par le tribunal de commerce de Nice, aux fins de déclarer leurs créances.

Les coordonnées dudit liquidateur sont les suivantes:

SCP TADDEI-FUNEL REPRESENTEE PAR ME JEAN PATRICK FUNEL
54 Rue Gioffredo
06000 NICE

Sur un plan pécuniaire et en l'absence probable d'actifs suffisants pour rembourser les dettes de la société, il est malheureusement à craindre qu'aucun remboursement des sommes versées ne puisse être effectué dans le cadre de la liquidation.

Sur un plan pénal, il est cependant important que l'ensemble des personnes ayant été victimes des agissements de la société Alice Avantage, se manifestent auprès du

liquidateur, ou éventuellement si cela n'aboutit pas, auprès du Procureur de la République près le tribunal de commerce de Nice, pour que des poursuites personnelles puissent être engagées contre les dirigeants de cette société.

Par **ninise**, le **10/09/2011** à **10:55**

ninise

bonjour à tous, et bien j'ai fait ce que SUFFRAGE à conseillé j'ai écrit à Maitre FUNEL à NICE : maintenant j'attends sa réponse et verrais bien la suite : s'il faut contacter le tribunal de NICE , merci à SUFFRAGE de ce conseil : en attente